

DECRET N° 2010-188 DU 17 MAI 2010

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, du dimanche 14 mars 2010 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Proclamation, le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU Le Décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, son intérim sera assuré par Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, pour compter du dimanche 14 mars 2010 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 mai 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI